



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2328

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas - Vénissieux - Feyzin

objet : Projet nature du plateau des Grandes terres - Convention triennale de partenariat avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres - Période 2011-2013 - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2328**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Corbas - Vénissieux - Feyzin

objet : **Projet nature du plateau des Grandes terres - Convention triennale de partenariat avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres - Période 2011-2013 - Attribution de subventions pour le programme d'actions 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 de l'agglomération lyonnaise a défini son développement autour des trois réseaux (réseau des transports collectifs, réseau bleu des fleuves et réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers). En concordance, la Communauté urbaine de Lyon, au titre de sa compétence en urbanisme, a défini dans le plan local d'urbanisme (PLU) une trame verte, réseau continu d'espaces naturels et agricoles pas ou peu urbanisés.

Aux termes de ses statuts, la Communauté urbaine a la possibilité de soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent. Elle a ainsi procédé à l'inventaire des sites d'intérêt écologique et a recensé 58 sites remarquables sur le territoire communautaire qui sont susceptibles de bénéficier d'actions financées par la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS).

Dans sa délibération n° 2006-6763 du 13 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a clarifié le champ et les objets de son intervention tout en réaffirmant l'importance du partenariat avec les communes, leurs groupements et le département du Rhône.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a réaffirmé dans la priorité "Faire de l'environnement un moteur de développement", la volonté de maintenir une protection des milieux et de soutenir l'agriculture périurbaine.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine poursuit le développement des projets nature initiés depuis plusieurs années dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997, puis dans le cadre de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

Aujourd'hui, il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, 12 projets nature auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, des îles et îlons du Rhône et du grand parc de Miribel Jonage.

Présentation du Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres

Parmi ces projets, figure le projet nature du plateau des Grandes terres porté par le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres. Le Syndicat a été créé en février 2003 par les communes de Corbas, Feyzin et Vénissieux pour assurer la gestion, l'entretien, la mise en valeur et l'ouverture au public du plateau agricole situé sur les 3 communes. Ce plateau agricole fait partie des espaces libres du sud est de l'agglomération considérés comme des territoires dont le paysage agricole est à préserver.

Une partie est classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) par l'Etat, mais ce plateau n'est pas inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du Département. De ce fait, le département du Rhône ne participe ni à sa mise en œuvre, ni à son financement.

Partenariat entre la Communauté urbaine et le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres

Afin d'assurer une vision à moyen terme des capacités d'actions du Syndicat, il est proposé d'organiser le partenariat avec la Communauté urbaine par le biais d'une convention sur 3 années qui encadre les objectifs et les principes d'actions ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à ce programme.

Cette convention répond aux enjeux définis par la charte du plateau des Grandes terres signée par le syndicat et la Communauté urbaine et qui sont présentés ci-dessous :

- assurer la pérennité d'un espace agricole et naturel en maintenant la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau et en préservant et favorisant la biodiversité,
- valoriser le paysage en veillant à l'intégration paysagère des aménagements et en mettant en valeur une identité atypique,
- améliorer l'accessibilité du site en aménageant les portes d'entrées du plateau des Grandes terres, en favorisant l'accès en modes doux et en favorisant l'accès à tous les publics,
- sensibiliser et communiquer en éduquant à l'environnement, en interprétant les patrimoines, en concertant avec les acteurs locaux et les partenaires et en communiquant auprès du public,
- ouvrir le projet en favorisant le dialogue avec de nouveaux acteurs et partenaires et en s'inscrivant dans une démarche de cohérence territoriale sur le long terme.

La contribution de la Communauté urbaine ne dépassera pas 300 000 € pour la totalité de la durée de la convention, soit 100 000 € en moyenne par année.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres à hauteur de 24 122 € en crédit d'investissement et 64 898 € en crédit de fonctionnement en 2010.

En 2010, ont pu être réalisées une phase de confortement du réseau de haies champêtres, la conception et l'installation de panneaux d'information sur l'Ambroisie, la requalification du sentier des moissons, ainsi que 23 cycles de 3 animations pédagogiques ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans le cadre des projets nature, la convention-cadre de partenariat avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes terres pour la période 2011-2013 pour un montant global maximum de 300 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain et valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1465 pour la somme de 24 122 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.